



Avis du Comité National du CEA concernant le projet de budget 2025

Il y a quelque chose d'étonnant de rendre un avis aujourd'hui sur le budget du CEA alors que l'Etat et nos tutelles en sont dépourvus. Il est fort probable que l'exercice auquel nous nous sommes tous livrés depuis quelques semaines à débattre et échanger sur les prévisions de recettes et de dépenses du CEA soit finalement stérile et que le budget 2025 du CEA soit significativement différent de celui qui nous a été présenté une fois que l'Etat aura redéfini ses propres orientations budgétaires.

Il n'en reste pas moins que certains fondamentaux resteront et c'est pour cela que nous avons décidé de nous exprimer aujourd'hui malgré tout.

A. Constats :

La situation est en effet très préoccupante à nos yeux :

- La pression sur les opérateurs de l'Etat pour dégager rapidement des économies massives devient de plus en plus insoutenable. Des pistes d'économies sont recherchées partout alors que les besoins et attentes ne cessent de croître pour le CEA.
- Le plan emploi est sous contrainte (+88 ETPT sur le nucléaire en 2025, bien inférieur aux demandes pour permettre la consolidation des compétences en particulier dans le nucléaire). Il ne suffit pas à couvrir les besoins de main d'œuvre du CEA, ne laissant pas d'autres choix que d'avoir recours à la sous-traitance pour compenser le manque de ressources internes, au risque de sous-traiter parfois des compétences critiques. Ainsi le CEA consacre 19% de son budget à la sous-traitance, soit 1,1 Md€. Cela représente environ 5000 ETPT.
- Principal levier de compression des dépenses, la masse salariale est placée sous contrainte, entraînant depuis plusieurs années une baisse du pouvoir d'achat de nos collègues et une perte de motivation des équipes, comme en témoigne l'enquête IPSOS commanditée par le CEA :
 - o La désindexation de la valeur du point de l'inflation puis son gel depuis 2009 ont entraîné pour les salariés une baisse de pouvoir d'achat
 - o Ainsi, la valeur du point actuel est à 5,5531 alors que si celle-ci avait suivi la valeur de l'inflation, elle serait à 7,923. Cela entraîne pour chaque salarié, une perte de 427 € par tranche de 1 000 € de salaire actuel.
 - o En 2024, tous les EPIC ont obtenu des revalorisations salariales plus élevées sauf le CEA.
 - o Pour 2025, le budget prévoit une RMPP limitée à 1,9%. Cette augmentation est inférieure aux augmentations 2024 négociées dans les entreprises détenues par l'Agence de Participation de l'Etat, qui se sont élevées à 3,4% en moyenne.
 - o Dans le cadre de l'enquête CEA pulse de 2024, plus de la moitié des salariés estiment que les mesures de revalorisation salariale ne sont pas satisfaisantes. 30% d'entre eux ne se projettent pas dans un avenir au CEA.
- Plus globalement, nous constatons une recrudescence des RPS sur le terrain, que les travaux menés en CSSCT sur les centres confirment, même si les présentations faites par la direction sont dépourvues d'indicateurs de mesure du bien-être au travail et dressent un tableau faussement rassurant.
- Pour compenser la baisse de la subvention, le CEA n'a d'autre choix que de se lancer dans une course effrénée à la recherche de ressources externes et de crédits complémentaires. Ainsi, les recettes externes continuent à progresser avec un montant global attendu autour de 1,3 Md€ sur l'année 2024. Pour les salariés concernés, cette stratégie a des effets délétères :

- Les équipes se retrouvent piégées dans une vision court terme, contraintes d'aller chercher des partenariats avec des industriels en quête de crédits d'impôts. Cela entraîne une perte de sens et de vision long terme des projets de recherche. Avec ce changement de paradigme, le CEA risque de se transformer en une société de services.
- La surcharge de travail liée à la recherche de contrats institutionnels dans le cadre d'appels à projet (AAP) : ces contrats permettent de développer des axes de recherche sur plusieurs années, mais ils entraînent une surcharge de travail conséquente pour les équipes, les AAP ayant un taux de succès moyen de 15%. Les chercheurs s'épuisent à répondre de façon opportuniste à tous les guichets afin d'obtenir un contrat gagnant.
- L'augmentation du nombre moyen de jours d'absence par salarié sur certains centres constitue pour nous un signal d'alerte qui ne peut que nous inquiéter.
- Enfin, nous ne pouvons que regretter le fait qu'aucun fléchage budgétaire ne soit prévu pour financer les enjeux de la décarbonation qui rendent peu réalisable à ce stade le plan présenté par le CEA.

Face à ces inquiétudes et ces tendances de fond que nous constatons, nous nous retrouvons à discuter de conséquences aussi dramatiques que la perte d'une subvention de 2,5M€ dans le cadre du transfert de l'activité de dosimétrie passive ou d'un paiement probable par le CEA de la taxe foncière pour une trentaine de millions d'euros. Au-delà des montants, ces évolutions en disent beaucoup sur la vision que l'Etat a de ses opérateurs et de la perception des textes européens où les services publics doivent au maximum ressembler à des entreprises privées.

Concernant la situation de la trésorerie du CEA, elle est fragilisée et nous sommes préoccupés par le risque d'impasses que l'absence de loi de finance vient renforcer, notamment avec le risque sur le versement des 100 M€ attendus en 2024 des industriels pour contribuer au financement du projet RJH.

B. Demandes :

Nous achevons cette consultation avec plus d'incertitudes encore qu'au démarrage. Dans la perspective de la construction d'un budget rectifié, le comité national formule les demandes suivantes :

- Les informations budgétaires sur le recours à la sous-traitance sont trop macroscopiques. Il devient essentiel d'appréhender la sous-traitance vis-à-vis des compétences critiques externalisées. Nous demandons à avoir un explicatif détaillé de la sous-traitance, du coût lié à chaque prestation, notamment pour les métiers cœur du CEA : instrumentation scientifique et technique, analyses scientifiques, sécurité / sûreté. Nous préconisons de distinguer les sous-traitances de "spécificité" et de "capacité" en tenant compte des temporalités (récurrentes ou non récurrentes).
- La vision détaillée par programme fournie dans les documents budgétaires masque la faiblesse de l'information communiquée sur l'évolution des charges par nature. Nous demandons à avoir l'évolution des charges par nature.
- Nous souhaitons savoir quelles sont les conséquences pour le CEA de l'absence de loi de finance et la promulgation de la loi spéciale en débat actuellement au Parlement.
- Nous demandons un cadrage exceptionnel et un fléchage budgétaire précis pour compenser la pénibilité associée à certaines activités.
- Nous demandons à avoir une visibilité précise sur les moyens que le CEA envisage de consacrer à la mise en œuvre de son plan de décarbonation.
- Nous demandons à avoir une visibilité plus précise sur la trésorerie du CEA :
 - Nous souhaitons savoir quels sont les engagements de dépense ?
 - Quel est le rythme de versement de la subvention ?

- Quel est le prévisionnel de trésorerie ?
- Le CEA est-il titulaire de prêts bancaires ?
- Un recours à des soutiens financiers externes est-il envisagé ?
- Nous souhaitons avoir une visibilité distinguant les trois flux de trésorerie :
 - Les flux d'exploitation et d'investissement
 - Les flux dédiés fléchés pour des projets identifiés
 - Les flux de trésorerie correspondant à des entrées et sorties d'argent où le CEA joue uniquement le rôle d'intermédiaire.

Concernant les rémunérations et l'évolution de la masse salariale, le comité national demande une compensation de la perte historique de pouvoir d'achat subie par les salariés : 60 points pour tous et une indexation de la valeur du point sur l'inflation.

Conclusion :

Nous demandons à la direction de faire connaître aux tutelles la montée de tension que suscite la NAO dans l'organisme, la hausse des risques psychosociaux qu'entraîne la tension sur les financements et qui met les salariés sous contrainte.

Au regard des incertitudes et des faits préoccupants énoncés dans cet avis, les élus du comité national considèrent que le budget présenté ne permet pas une soutenabilité des activités de l'organisme, malgré le sérieux des équipes qui l'ont préparé.

Afin notamment de répondre aux questions listées ci-dessus, le comité national souhaite une nouvelle consultation sur le budget 2025 dès que la loi de finance pour 2025 sera connue et votée et qu'une version à jour et fiable du budget 2025 du CEA sera établie.

Les élus du Comité National demandent à la Direction :

*** de transmettre dès ce jour cet avis aux Administrateurs du CEA**

***que cet avis motivé soit lu par le Secrétaire du Cominat lors du conseil d'administration du 18 décembre.**